

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

N° CCAS_2021DL027

Date de convocation : 1 avril 2021

Affichage du compte-rendu : 15 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

**OBJET : CCAS – RENOUELEMENT CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ALLIES
POUR LE SERVICE CULTURE POUR TOUS**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN), Monique SAINT LOUP (donne pouvoir à Muriel PETIT)

Excusés / absents : Souade KACI

Secrétaire de séance : Florent RIVOIRE

Rapporteur : Alain VIOLLET

Le CCAS accompagne les publics en situation de précarité, en leur permettant d'accéder à leurs droits. L'accès à la culture constitue un facteur essentiel d'inclusion sociale et de dignité humaine. Il est donc apparu évident d'enrichir l'offre faite aux usagers de cette possibilité d'ouverture vers l'extérieur.

« Culture pour tous » est un service de l'association ALLIES depuis le 1^{er} janvier 2018. Le but de ce service est de lutter contre l'exclusion et les discriminations en facilitant la participation à la vie culturelle du plus grand nombre et en particulier de personnes en difficulté vivant dans le Rhône, l'Ain et la Loire. L'association contribue également à la promotion des droits culturels.

Une convention de partenariat a été validée lors du conseil d'administration du 26 septembre 2019-N°CCAS_2019DL047 qui donne au CCAS le rôle de Coopérateur social.

Ce partenariat a pour objectif de permettre au coopérateur social de faire bénéficier d'invitations aux usagers repérés. Ces invitations sont proposées par les partenaires d'ALLIES. La convention permet aussi aux bénéficiaires d'accéder aux informations concer-

nant la vie culturelle du territoire. La plateforme donne en effet accès à une grande diversité de production culturelle.

La convention définit les modalités et les conditions d'accès à la plateforme de réservation.

L'association ALLIES s'engage à faciliter la prise en main du dispositif par le coopérateur social et son inscription dans le fonctionnement de la structure comme outils d'accompagnement. Dans ce cadre, les opérateurs sociaux sont garants du bon usage de la plateforme. L'établissement habilité (appelé Coopérateur Social) dispose d'un code d'accès permettant l'inscription des personnes suivies.

Afin de poursuivre le partenariat, la convention, jusqu'à renouvelable tous les ans, sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2023. De plus, elle est accompagnée d'une demande d'adhésion annuelle à l'association ALLIES pour le développement des activités du service « Culture pour tous ».

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** l'adhésion du CCAS à l'association ALLIES pour le service « Culture pour tous » et apporter une contribution à l'association de 100,00 € annuelle imputée au budget du CCAS au chapitre 011, à la fonction 02 et au compte 6281.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention ainsi que tous les documents afférents à cette dernière.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,